

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/F020876-D1**

**Analyseur de gaz d'échappement des moteurs**  
**TECNOTEST type STARGAS 898**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction et au contrôle des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs.

**FABRICANT :**

TECNOTEST – Via Provinciale, 8 – 43038 SALA BAGANZA – PARMA – ITALIE

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat n° F-02-H-043 du 3 juillet 2002 complété par le certificat n° F-02-H-153 du 14 octobre 2002 relatifs à l'analyseur de gaz TECNOTEST type STARGAS 898

**CARACTERISTIQUES :**

L'analyseur de gaz TECNOTEST type STARGAS 898, objet du présent certificat diffère du type approuvé par les certificats précités par :

- la version du logiciel dont il est équipé est la version 1.02,
- l'option « proc. Veh. cat. » du menu « mesure » a été remplacé par l'option « TESTS OFFICIELS ».

Les autres caractéristiques restent inchangées.

**SCELLEMENTS :**

Les dispositifs de scellement sont constitués de vignettes autocollantes, destructibles par arrachement. Une vignette est située sur chacune des faces latérales de l'instrument, interdisant l'ouverture du capot de l'instrument et une autre scelle la trappe d'accès à la cellule de mesure de l'oxygène.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque de conformité au type constituée du numéro et de la date d'examen de type figurant dans le titre du présent certificat est située sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION**

Elles sont identiques à celles fixées par le certificat n° F-02-H-043 précité.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ F020876-D1 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 3 juillet 2012.

**ANNEXE :**

Plan de scellements

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

Annexe au certificat n° F-05-H-0607

Analyseur de gaz TECNOTEST type STARGAS 898

Plan de scellements



